



**Installations de montage véhicule.
Documentation technique.
Jalonnement, échéancier et réception**

EM43.03.110 /D

Norme

Statut Exécutoire

Objet Définir pour la documentation technique des installations de montage véhicule :

- les compléments par rapport à la norme documentaire générale Renault tous métiers **EB00.20.600**.
- la liste exhaustive des documents réglementaires, méthodes et maintenance demandées aux différents jalons

Mettre à disposition du fournisseur et de Renault :

l'annexe 1 permettant :

- d'établir le retour d'offres,
- de contractualiser la liste des documents à fournir avec leur jalonnement, leurs destinataires, et leur mode de transmission
- d'établir un tableau de bord avec les avis documentaires par jalon

l'annexe 2 permettant de mettre à disposition:

- une structure du CD documentaire avec des exemples
- établir une synthèse de la documentation livrée

Champ d'application Groupe Renault

Emetteur 65140 - Moyens et implantations montage

Confidentialité Non confidentiel

<i>Approuvé par</i>	<i>Fonction</i>	<i>Signature</i>	<i>Date d'application</i>
J. HERVE	Chef du service 65140		10/2008

Historique des versions

Version	Mise à jour	Objet des principales modifications	Rédacteur
A	10/2002	Création	C. Sgherri sce 65931
D	10/2008	Mise en conformité avec les normes EB00.20.600 et EB15.14.000 (TDI)	C. Bugaj sce 65931

Remplace EM43.03.110 /C du 09/2005

Mise à disposition En interne, sur Intranet : <http://gdxpegi.ava.tcr.renault.fr>
 En externe, sur Internet : www.cnomo.com
 E.mail : norminfo.moyens@renault.com

Documents cités

Réglementation : DI 98/37/CE.
 International : ISO 11014-1, ISO 12100-2.
 Européen :
 Français : NF X 60-200, NF X 60-212.
 CNOMO : E06.02.220.N, E09.01.010.N, E09.02.210.N, E41.50.530.N, GE41-950N.
 Renault : E00.30.020.R, E00.44.540.R, EB00.10.190, EB00.20.600, EB03.02.210, EB03.05.010, EB15.03.000, EB15.12.000, EB15.14.000, EB15.16.200, EB15.31.000, EB15.50.000, EB15.70.200, EB75.04.130, EB75.81.325, EB75.82.125, EM43.10.100, GE03-085R, GE03-107R, GE03.MO.126, GE03.PR.011, GE03.PR.013, GE03.PR.020, GE06-008, GE15-019R, GE43-002R, GE43.EA.015, GE43.EA.018, GE43.EA.021, GE75-015, GE75-024R.

Autres doc internes :
 Autres doc externes :

Codification ICS : 01.110 ; 21.020 ; 53.040.10

Classe E43

Mots-clés Documentation, notice d'instruction, dossier technique, plan, schéma, état de référence, pièce de rechange, instructions de maintenance, instruction d'utilisation, instructions d'installation, montage, instruction for use, diagramme, drawing, référence condition, technical file, technical instructions, instruction of maintenance, spare part, mounting, recommended material

Langue Français

(1) Ont collaboré à la rédaction du document

Site	Service	Nom		Site	Nom
TCR	65140	P. Deparday			
TCR	65140	S. Morlaes			
TCR	65931	JM. Bienfait			

Sommaire

	Page
Avant-propos	4
1 Glossaire des abréviations	4
2 Généralités	5
3 Jalonnement en Montage.....	5
4 Synoptique du jalonnement documentaire dans les projets	6
5 Elaboration de la documentation.....	7
5.1 Formats des fichiers.....	7
5.2 Cas particuliers	7
5.3 Traduction des documents.....	7
6 Supports de la documentation : CDR.....	8
6.1 Informatique	8
6.2 Papier	9
7 Transmission de la documentation	9
7.1 Destinataires	9
7.2 Modes de Livraison	9
8 Utilisation de l'annexe 1 « Echancier documentaire montage» (fichier Excel)	10
8.1 Retour d'offres.....	10
8.2 Contrat et gel des prestations	11
8.3 Jalons de réception.....	11
9 Liste des documents cités	12
Annexe 1 : Echancier documentaire.....	14
Annexe 2 : CDR	15

Avant-propos

Le principe retenu dans ce document est celui de la négociation, avant la commande, avec les achats, des prestations fournies. Elles sont impérativement négociées entre le fournisseur, le projet et l'usine.

Si le projet ou le moyen concerne plusieurs usines, la prestation documentaire est la même pour la totalité des sites. Le choix de confier la traduction dans la langue de chacun des sites concernés au fournisseur ou à Renault est également négocié avant la commande.

1 Glossaire des abréviations

Cette liste énumère les abréviations citées dans ce document :

ACC	Article du Commerce sur Catalogue (voir EB15.16.200)
AF	Accord de Fabrication
AMDEC	Analyse des Modes de Défaillance de leur Effet et de leur Criticité
APF	Article Propriété Fournisseur (voir EB15.16.200)
API	Automate Programmable Industriel
APP	Analyse Préliminaire de Principe
ATFE	Accord Technique de Fin d'Études
ATFMR	Accord Technique de Fin de Mise en Route
ATMP	Accord Technique de Mise en Production
ATPL	Accord Technique Pour Livraison
AVP	AVant Projet
DAVP	Dossier AVant Projet
BED	Article Biens d'Équipement Dessiné (voir EB15.16.200)
CDC	Cahier Des Charges
CR-R	Compact Disk Read Only
CAO	Conception Assistée par Ordinateur
CNOMO	Comité de Normalisation des Moyens de Production
COP	Constat d'Obtention de Performance
CQP	Constat Qualité Prestation
GEDTMI	Gestion Electronique Documentation Technique Maintenance Industrielle
GMAO	Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur
GMP	Gamme de Maintenance Préventive
LMPR	Liste de Matériel Préconisé Renault
LRP	Liste Réduite Projet
LUP	Liste Unique de Problèmes
PDF	Portable Document Format
IHM	Interface Homme Machine
MABEC	Matières, Biens d'Équipement et de Consommation
PHF	Pièces Hors Fabrication
PMP	Plan de Maintenance Préventive
PR	Pièce de Rechange
RA	Responsable d'affaire
SEE	Logiciel IGE-XAO de conception de schémas électriques
SIMON	Système d'Informations Maintenance Opérationnelle et de Nomenclature
SMP	Suivi des Moyens de Production
TDI	Tableau de Découpage des Installations
XELEC, XNOMEN, XFLUIDE	Logiciels XAO INDUSTRIE de conception de schémas électriques et fluides

2 Généralités

Cette présente norme documentaire « métier Montage » est complémentaire à la norme générale Renault tous métiers EB00.20.600 et ne peut donc être utilisée seule dans un projet Montage

Ce document a été conçu comme un outil de négociation et de management de la documentation.

Il est la déclinaison de la norme documentaire **EB00.20.600**, et il est plus adapté aux spécificités du métier montage, plus opérationnel car il permet de prendre en compte les spécificités du pays (langue, législation, etc.).

Si des spécifications se révèlent contradictoires avec d'autres documents, c'est cette présente norme, dont l'annexe « Echancier documentaire » est contractualisée, qui est prise en référence.

Pour la suite du texte, afin d'éviter les répétitions inutiles :

- Le terme « moyen » est utilisé, sauf dans les cas d'ambiguïté, en lieu et place des termes « moyen de production », « biens d'équipement », « machines, installations et outillages industriels » ;
- Le terme « fournisseur » est utilisé pour désigner le contractant de Renault. Il peut être intégrateur, fournisseur de biens d'équipement (FdBE), fournisseur du moyen ou fabricant de matériel,
- Le terme « Responsable d'Affaires (RA) » est utilisé en lieu et place de « Chargé d'Affaires ».



Remarque importante :

L'annexe Echancier documentaire complété doit impérativement être :

- **incluse à l'offre technique du fournisseur**
- **contractualisée (après alignements techniques à la commande)**

3 Jalonnement en Montage

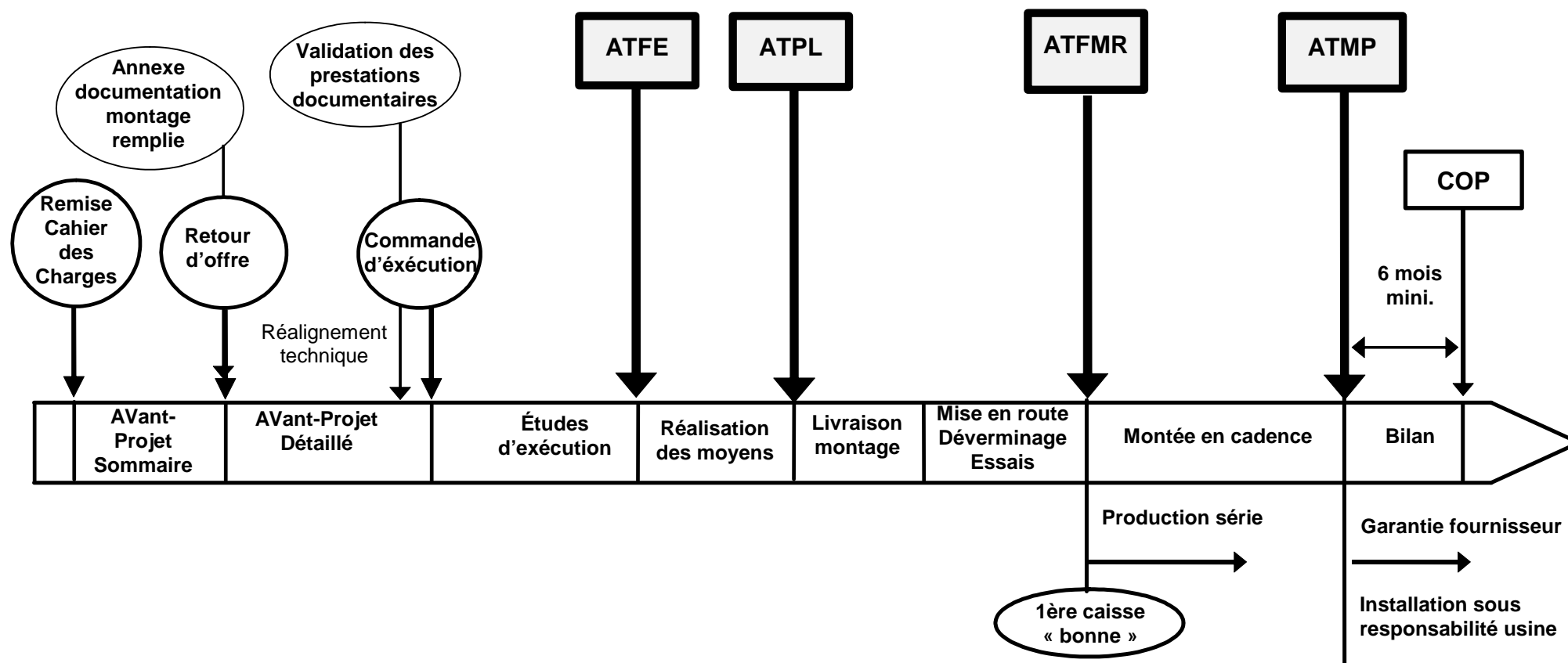
Le « synoptique du jalonnement documentaire dans les projets Montage » est représenté ci-après.

Les jalons concernés pour la réception documentaire au Montage sont : ATFE, ATPL, ATFMR et ATMP.

Pour des petites affaires ponctuelles ou les projets hors gamme, le Cahier des Charges Méthodes peut proposer des jalons de réception documentaire différents.

Par exemple, pour les projets hors gamme, la documentation attendue au jalon ATFMR peut être reportée au jalon ATMP.

4 Synoptique du jalonnement documentaire dans les projets



D	ATFE	Accord Technique de Fin d'Etudes
D	ATPL	Accord Technique Pour Livraison
D	ATFMR	Accord Technique de Fin de Mise en Route

D	ATMP	Accord Technique de Mise en Production
	COP	Constat d'Obtention de Performance

D : jalon documentaire pour le métier Montage

5 Elaboration de la documentation

Le nommage des fichiers est décrit dans la norme [EB00.20.600](#).

5.1 Formats des fichiers

Format « NATIF » :

→ C'est le format de fichier issu du logiciel qui l'a généré (seule exception acceptée : les documents possédant une propriété industrielle).

Format « PDF » ou « TIF » :

→ Pour les documents possédant une propriété industrielle, et qui sont donc fournis au format « PDF » en lieu et place du fichier « NATIF ».

→ Pour les documents qui ne sont pas issus du « Pack-Office Microsoft » (édition basique : Word, Excel, Power Point). Dans ce cas, le document est transmis sous deux formats : « NATIF » et « TIF » ou « PDF ».

5.2 Cas particuliers

1) Pour les documents de maintenance demandés avec des trames au format Renault (Nomenclature, Liste de pièces de rechange, Plans de maintenance préventive,...).

Fournir également, lorsqu'ils existent, les documents d'origine (en l'état) ayant été utilisé pour leur élaboration, et ce, dans un format également lisible sur PC « bureautique » (word, Excel, PDF, html,...).

2) Pour la fourniture des documents dont l'original est sous forme exclusivement papier :

Documents législatifs ou réglementaires, certificats, fournir également une copie scannée au format « PDF » Pour les fiches techniques « papier » des constructeurs, fournir le seul fichier « PDF ».

3) Pour les machines et installations récupérées (Carry Over), le responsable d'affaires s'adresse officiellement au site cédant le bien (Méthode et maintenance) afin que ces entités assument la mise a disposition de toute la documentation dont elles ont la responsabilité.

Par ailleurs, **avant** la décision de récupération par le site acquéreur, un accord est à contractualiser avec le projet, a l'aide de l'échéancier documentaire, et ce, pour une éventuelle mise a niveau de certains items documentaires.

5.3 Traduction des documents

Les traductions des documents sont à adapter, selon la langue d'origine du fournisseur, à la langue des méthodes (DIAM, IDVU, DIVD) assurant le suivi du projet, et la langue du site de livraison.

Les documents à fournir dans la langue du pays de livraison sont conformes à la directive [DI 98/37/CE](#). Tout document traduit est accompagné de son document dans sa langue d'origine.

Doivent être systématiquement traduits : les documents de maintenance et d'exploitation (nomenclatures, listes pièces de rechange, plans de maintenance préventive, états de référence, commentaires sur programmes automatisme, manuel opérateur, descriptif technique installations, libellés des cartouches des plans BED, ...).

Notes :

- 1) Les notices techniques des moyens/machines catalogues (robots, ...) et des matériels APF/ACC soumis à des réglages, paramétrages, doivent répondre aux spécifications ci-dessus.
- 2) Pour les notices techniques des articles du commerce (roulement, joints, contacteurs, ...), le fournisseur les transmet en l'état dans la langue du pays de livraison (si cette langue est disponible chez le fabricant), ou à défaut dans une langue de la communauté européenne la plus compréhensible pour le site (généralement Français ou Anglais).

Le projet, le site et le fournisseur, s'accordent :

a) Sur la (les) langue(s) à fournir, ainsi que les jalons de livraison des documents à traduire.

Exemples :

- Français durant le projet, et traduction dans la langue du pays de livraison, après validation de la version française,
- idem ci-dessus, mais avec certains documents traduits durant le projet (préciser les documents et les jalons).
- Etc...

b) Sur le « pilotage » de la traduction :

- soit par le fournisseur,
- soit en local, par le site (budget à prévoir par le projet),

Ces éléments sont à contractualiser dans l'échéancier documentaire.



6 Supports de la documentation : CDR

L'annexe 2 donne un exemple zippé d'un CDR documentaire.

Il contient :

- Les outils et des explications sur la documentation Renault,
- La structure du CDR fournisseur ainsi que des exemples de documents que doit livrer le fournisseur. Il s'agit d'exemples permettant au fournisseur de mieux comprendre les besoins de Renault et d'y répondre de façon autonome.

Dans le cadre d'un projet, l'usine peut être amenée à fournir un CDR différent sur la partie :

- Nommage des fichiers,
- Règles de sauvegarde (fichier unique zippé ou plusieurs fichiers).

Il est recommandé au fournisseur de se rapprocher du RA dès le début du projet pour clarifier et formaliser les attendus documentaires (annexes de ce document et annexe de [EM43.10.100](#)).

L'annexe 2 est disponible en fichier natif dans nos bases de gestions informatiques.

6.1 Informatique

La documentation informatisée est fournie sur CD-R.

Chaque CD-R est « **cumulatif** ». C'est-à-dire qu'il contient :

- les fichiers demandés au jalon concerné.
- la dernière version des fichiers ayant été modifiée depuis leur fourniture au précédent jalon.
- également, tous les fichiers fournis lors du (des) précédent jalon qui n'ont pas été modifiés.

Cette spécification permet aux destinataires d'obtenir à chaque livraison du (des) CD-R, une documentation complète qui annule et remplace les CD-R précédemment livrés.

Pour cette même raison, **l'envoi de fichiers complémentaires ou modifiés, pour « corriger » un CD-R déjà livré à un jalon, nécessite la gravure d'un nouveau CD-R complet, comportant ces nouveaux fichiers.**

- 1) Le fournisseur donne à Renault sa solution pour permettre de repérer facilement les fichiers qui ont été modifiés depuis le dernier jalon.
- 2) Avant la livraison du CD-R « officiel », des fichiers pour validation, peuvent être échangés entre le fournisseur et Renault (CD-R provisoire, E-mail, FTP, E-room, etc...). La dernière version à jour, de chaque fichier échangé doit être copiée sur le CD-R officiellement transmis au jalon.

6.2 Papier

La fourniture de tirages « papier » est contractualisée avec l'échéancier documentaire.

7 Transmission de la documentation

7.1 Destinataires

Pour chaque projet pris en charge par les « méthodes centrales » (TCR, IDVU), trois destinataires sont désignés pour chaque projet :

Un destinataire aux services centraux :

- le responsable d'affaire (ou le chef de projet, ou le chargé d'affaire, ...).

Deux destinataires en Usine :

- le correspondant des méthodes usine (DIVD, ...).
- le RD, Responsable Documentaire maintenance usine, (GATM, ...).

En cas de non désignation officielle, les documents sont transmis au responsable de l'entité concernée.

Note :

Pour les projets pris en charge par les « méthodes montage usine » (DIVD, ..), un accord est pris avec les autres entités (maintenance, méthodes, ...) afin d'établir un choix sur deux ou trois destinataires à contractualiser sur la feuille 1 de l'échéancier documentaire.

7.2 Modes de Livraison

A chaque jalon, la documentation prévue est transmise officiellement par le fournisseur **directement et simultanément à chacun des destinataires** désignés (feuille 1 de l'annexe 1) pour le projet :

- a) **Soit par courrier** : Dans ce cas le fournisseur transmet par E-mail aux 3 destinataires, une confirmation de l'envoi de la documentation, et du contenu concerné. D'autre part, le fournisseur tient à la disposition du RA le récépissé d'expédition.
- b) **Soit en "mains propres"** : dans le cadre, par exemple, d'une réunion organisée par le responsable d'affaire. Un bordereau de livraison est alors signé par chacun des destinataires.

Rappel : Le fournisseur prend toutes les dispositions pour que le site réceptionne la documentation au moins 10 jours ouvrés avant la date effective du jalon.

7.2.1 Supports attendus à chaque jalon par chacun des trois destinataires :

- Informatique : 1 exemplaire du (des) CD-R.
- Papier : 1 exemplaire final de base.



En option : Le fournisseur, dans son offre, chiffre le coût de copie « papier » complète de la documentation finale. Cette option ne sera contractualisée que si l'un des destinataires en fait la demande.

8 Utilisation de l'annexe 1 « Echancier documentaire montage» (fichier Excel)

L'annexe 1 est constitué par un fichier Excel qui comporte 4 feuilles :

- « **0_Sommaire** » liste et décrit succinctement chacune des feuilles.
- « **1_Transmission** » précise les destinataires de la documentation, et certaines spécifications (copie papier, traduction, etc...).
- « **2_Echancier** » liste les documents qui sont à fournir à chaque jalon retenu.
- « **3_Avis** » donne un avis sur chaque document reçu à chacun des jalons.
- « **4_Journal** » établi un suivi de l'historique des modifications de l'échancier.

Selon les phases et/ou jalons, cette annexe 1 est à utiliser de la manière suivante :

8.1 Retour d'offres

Pour son offre technique, le fournisseur transmet à Renault, l'annexe 1 (fichier Excel complet) dont il aura complété :

- la feuille « 1_Transmission ».
- la feuille « 2_Echancier ».

Note :

Le fournisseur récupère l'annexe 1 :

- soit en annexe du CDC transmis par Renault.
- soit auprès du RA Renault.
- soit sur le site internet www.cnomo.com.

8.1.1 Feuille « 1_Transmission »

Sur cette feuille, le fournisseur complète :

- les coordonnées du « Responsable d'Affaire fournisseur », du « Responsable Documentaire fournisseur », et des éventuelles remarques.
- les éléments manquants qui auront été communiqués par Renault (les références du projet, les éventuelles traductions et leur pilotage, copie papier, etc....)

8.1.2 Feuille « 2_Echancier »

Cette feuille exprime, sous forme d'une liste, les attentes documentaires de Renault. A partir de ce tableau, le fournisseur fait son offre en rapport avec le projet concerné :

A) En complétant les éléments manquants, dont il a connaissance et ce, dans les cellules appropriées : Les références du projet, les dates des jalons. Pour ce dernier point, si le projet possède des contraintes en délai (travaux d'arrêt), le fournisseur propose les jalons les plus opportuns pour la remise de la documentation.

B) En documentant les 2 colonnes situées à droite de la feuille, sous « fournisseur » :

- « **Pris en compte** » : Le fournisseur donne sa réponse pour chaque item de la documentation par : « oui », « non » ou « so » (Sans Objet), et ce, à l'aide de la liste de choix.
- « **Remarques** » : Le fournisseur exprime ses remarques en texte libre dans cette colonne, notamment dans le cas d'une réponse négative de sa part.

C) En documentant les trois tableaux situés en bas de la feuille 2 :

- « **Logiciels utilisés par Renault et par le fournisseur** », la colonne : « Version du logiciel utilisé par le fournisseur » et éventuellement la colonne « Remarques ».
- « **Remarques complémentaires concernant cet échancier** »,
- « **Validations** » : Coordonnées des responsables de la validation.

8.1.3 Feuille « 4_Journal »

Ce tableau permet aux différents acteurs : fournisseur, RD, et notamment RA, d'établir un suivi de l'historique des modifications de l'échéancier, et des différents envois.

8.2 Contrat et gel des prestations

A partir de « l'Offre du fournisseur » transmise par le fournisseur, le RA, le correspondant méthodes usine et le RD donnent leurs réponses dans les 2 colonnes Renault « Accord » et « Remarques », et documentent quand nécessaire le nom des « Experts ». **Tous ces éléments sont à documenter avant de commencer l'alignement technique.**

Le but est de s'accorder sur les prestations documentaires à fournir, par des compléments et des corrections sur ces feuilles 1 et 2.

Ces prestations, avant d'être contractualisées par la commande, sont figées pour le jalon « Contrat et gel des prestations ».

Cet accord est formalisé par la signature du tableau « Validations », en bas de la feuille « 2_Echéancier ».

Notes :

1. Cette validation peut-être formalisée sous une autre forme avec accord des participants. Exemple : Transmission du fichier en PDF par E-mail, ...
2. Des modifications et même des ajouts peuvent être apportés à ces feuilles 1 et 2. Dans ce cas, elles doivent se faire en caractères rouges. En cas de litige, seule la version sur le site www.cnomo.com fera foi.

8.2.1 Feuille « 1_Transmission »

Renault complète les éléments manquants, documente d'éventuelles remarques, et spécifie précisément les sujets « traduction » et « copie papier » en accord avec l'usine.

8.2.2 Feuille « 2_Echéancier »

Renault complète les éléments manquants (notamment les noms des experts), et apportent des corrections éventuelles sur les 3 colonnes suivantes ; « **Langue** » et « **Nommage Renault des fichiers** », et « **zip** ». En effet, ces 3 colonnes prédocumentées doivent être adaptées au site.

Puis, suite aux alignements, le fournisseur et Renault s'accordent sur les colonnes : « **Fournisseur** » et « **Renault** ».

8.2.3 Feuille « 3_Avis »

Le RA, le RD, et le correspondant méthodes usine, s'accordent également sur les 2 colonnes de la feuille « 3_Avis » :

- « **Validation** » : Fonction RA ou RD (prédocumenté, mais à corriger éventuellement) qui a la responsabilité de diffuser le document concerné à "l'expert", et de recueillir les avis et remarques.
- « **Expert** » : Nom de l'expert, central ou usine, (à documenter), ayant en charge la validation du document concerné.

8.3 Jalons de réception

Dès réception de la documentation (au minimum de 10 jours ouvrés avant le jalon officiel), le RA et le RD diffusent immédiatement les documents à leurs experts respectifs.

Pour chaque document, un avis doit être reporté sur la feuille « 3_Avis ».

Un avis général « documentaire » pour le jalon est à noter en bas de la feuille.

8.3.1 Feuille « 3_Avis »

Cette feuille « 3_Avis » comporte des cellules avec formules, qui s'auto-documentent à partir des éléments de la feuille « 2_Echéancier ». Pour éviter des effacements intempestifs, elles ont été verrouillées.

Pour chaque jalon, le RA et le RD s'accordent, pour chaque document dont ils ont la responsabilité, sur la documentation de la colonne « Avis du jalon ».

Cette feuille « 3_Avis », se doit d'être documenté pour le passage officiel du jalon considéré.

Pour le jalon officiel, l'analyse par Renault doit donner :

- Un avis définitif sur le format du document et de son fichier informatique,
- Un avis qualitatif du document. Sachant que dans ce cas, pour certains documents, seul un avis par audit est possible dans le délai prévu.

En conséquence, pour ces documents nécessitant une étude plus longue, un accord est pris entre le projet et le fournisseur, pour la date de la fourniture d'une liste plus précise des anomalies.

9 Liste des documents cités

NOTE	: <i>Pour les documents non datés, la dernière version en vigueur s'applique</i>
DI 98/37/CE	: Directive concernant le rapprochement des législations des états membres relatives aux machines.
ISO 11014-1	: Fiches de données de sécurité pour les produits chimiques. Partie 1 contenu et plan type.
ISO 12100-2	: Sécurité des machines – Notions fondamentales, principes généraux de conception Partie 2 : Principes techniques
NF X 60-200	: Maintenance. Documentations techniques associées à un bien tout au long de son cycle de vie.
NF X 60-212	: Maintenance. Référentiel des instructions de maintenance. Définitions et principes généraux de rédaction et de présentation
E06.02.220.N	: Machines et installations industrielles. Equipement pneumatique. Symboles graphiques
E09.01.010.N	: Machines et installations industrielles. Instructions de lubrification. Sélection et complément de ISO 5169
E09.02.210.N	: Machines et installations industrielles. Equipement de lubrification. Symboles graphiques. Sélection et complément de ISO 1219-1
E41.50.530.N	: Moyens de production. Méthode AMDEC
GE41-950N	: AMDEC - Analyse des modes de Défaillance, de leurs Effets, et de leur Criticité
E00.30.020.R	: Pièces de rechange des machines, installations et outillages industriels. Préconisations et limitation de la diversité. Elaboration des listes de pièces de rechange et approvisionnement
E00.44.540.R	: Machines, installations industrielles et systèmes de production. Prestations de formation spécifique, dite « Formation Intégrateur ». Prescriptions.
EB00.10.190	: Spécifications générales CAO pour l'implantation des installations générales, emboutissage, tôlerie, peinture et montage
EB00.20.600	: Documentation technique des installations. Structure, contenu et identification
EB03.02.210	: Machines et installations industrielles. Règles de constitution de la documentation technique "Electricité - Automatismes"
EB03.05.010	: Mise en œuvre du suivi des moyens et de la supervision dans les automates

- EB15.03.000** : Machines, Installations et Outillages Industriels. Maintenance. Fiabilité. Performances. Spécifications
- EB15.12.000** : Machines et installations industrielles. Moyens de production. Nomenclature informatisée
- EB15.14.000** : TDI : Tableau de Découpage des Installations. Présentations, Processus et Constitution.
- EB15.16.200** : Machines, installations et outillages industriels. Identification des constituants et Numérotation MABEC du dossier mécanique.
- EB15.31.000** : Machines et installations industrielles. Plan de Maintenance Préventive
- EB15.50.000** : Machines et installations industrielles. Etats de référence
- EB15.70.200** : Machines, installations et outillages industriels. Plans du dossier mécanique. - Prescriptions générales (pour les BED) - Supports (pour les BED et APF)
- EM43.10.100** : Installations de montage véhicule. Echanges des données informatisées entre Renault et les fournisseurs de Biens d'Equipement. Processus, règles, recommandations et supports de négociation
- EB75.04.130** : Machines et installations industrielles. Sécurité. Conditions de travail. Spécifications techniques
- EB75.81.325** : Machines et installations industrielles. Sécurité - Conditions de travail. Acoustique. Spécifications techniques
- EB75.82.125** : Ergonomie des machines et installations industrielles. Spécifications techniques.
- GE03-085R** : Distribution de l'énergie électrique Guide pour l'établissement d'une campagne de contrôles par thermographie infrarouge des installations électriques de distribution et de process
- GE03-107R** : Procédure de documentation d'étude pour le calcul des réseaux électriques en tôlerie
- GE03.MO.126** : Guides CAO Schématique d'automatismes : Logiciels SEE Electrical Expert, XELEC et XFLUIDE.
- GE03.PR.011** : Guide de "Réception électrique" pour machines et installations industrielles
- GE03.PR.013** : Guide de recette des prédispositions automates pour le suivi SMPLOC.
- GE03.PR.020** : Fiches techniques d'étude automatisme pour les installations de tôlerie
- GE06-008** : Guide de mise en œuvre des équipements pneumatiques et de leur commande électrique associée
- GE15-019R** : Guide d'utilisation du TDI (Tableau de Découpage des Installations)
- GE43-002R** : Systèmes d'informations de la maintenance industrielle. Guide de découpage des installations. Métier Montage
- GE43.EA.015** : Règles de mise en œuvre de l'IHMP pour les installations du montage
- GE43.EA.018** : Installations de montage véhicules. Guide de rédaction d'une analyse fonctionnelle pour la partie Electricité - Automatismes
- GE43.EA.021** : Guide des prédispositions et des états de références au Montage
- GE75-015** : Guide d'application de la directive machines et des normes internationales et européennes associées
- GE75-024R** : Evaluation ergonomique des équipements

Annexe 1 : Echancier documentaire

Note : Les différents acteurs doivent utiliser le fichier xls mis à leur disposition pour documenter les différents jalons d'une affaire l'échancier documentaire

IMPORTANT :

Pour chaque nouveau projet (si le fichier n'a pas été transmis par le RA), il est impératif (à l'appel d'offres) de récupérer systématiquement le fichier de l'annexe 1 sur le site internet : www.cnomo.com , et de ne pas utiliser d'anciens fichiers récupérés lors d'un précédent projet.

En effet, ce fichier, annexé à la norme EM43.03.110, est sujet à des mises à jour et/ou des améliorations qui n'entraînent pas le changement d'indice de modification de cette norme EM43.03.110.

Les différentes versions de cette annexe 1 sont repérables par leur nom de fichier qui intègre la date de la dernière mise à jour.

Annexe 2 : CDR

Arborescence du CDR

IMPORTANT :

Pour chaque nouveau projet (si le fichier n'a pas été transmis par le RA), il est impératif (à l'appel d'offres) de récupérer systématiquement le fichier de l'annexe 2 sur le site internet : www.cnomo.com , et de ne pas utiliser d'anciens fichiers récupérés lors d'un précédent projet.

En effet ce fichier, annexé à la norme EM43.03.110, est sujet à des mises à jour et/ou des améliorations qui n'entraînent pas le changement d'indice de modification de cette norme EM43.03.110.

Les différentes versions de cette annexe 2 sont repérables par leur nom de fichier qui intègre la date de la dernière mise à jour.